

J
103
H72
1959
R43 A42

CANADA. PARLEMENT. SENAT.
COMITE PERMANENT DES RE-
LATIONS EXTERIEURES.

Délibérations.

DATE

NAME - NOM

Deuxième session de la vingt-quatrième législature
1959

SÉNAT DU CANADA



DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES
RELATIONS EXTÉRIEURES

Bill C-52, intitulé: Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods

SÉANCE DU VENDREDI 19 JUIN 1959

Président : l'honorable G. S. THORVALDSON

TÉMOINS

M. Rodney Grey, chef de la Division économique I au ministère des Affaires extérieures;

M. A. F. W. Plumptre, sous-ministre adjoint des Finances.

APPENDICE

Matériel exporté par des établissements canadiens grâce à des fonds fournis par la Banque mondiale.

RAPPORT DU COMITÉ

COMITÉ PERMANENT DES
RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: l'honorable G.S. Thorvaldson,

Les honorables sénateurs

* Aseltine	Haig	Monette
Beaubien	Hardy	Robertson
Boucher	Hayden	Savoie
Bradette	Horner	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Bradley	Howard	Thorvaldson
Crerar	Hugessen	Turgeon
Croll	Jodoin	Vaillancourt
Farquhar	Lambert	Veniot
Farris	Lefrançois	Vien
Fergusson	MacDonald	Wall
Fournier	* Macdonald	White
Gouin	McLean	Wilson—35

(Quorum 7)

* membre *ex officio*.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-Verbaux du Sénat, du mardi 16 juin 1959.

“Suivant l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Monette, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, visant à la deuxième lecture du bill C-52, intitulé: “Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods”.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Monette propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le bill soit déféré au Comité permanent des relations extérieures.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

VENDREDI, 19 juin, 1959.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui, à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson, *président*; Aseltine, Beaubien, Bradette, Fergusson, Horner, Lambert, MacDonald, Turgeon et Wilson—10.

Aussi présents: M. E. Russell Hopkins, secrétaire-légiste et conseiller parlementaire.

Les sténographes officiels du Sénat.

Le Bill C-52, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, est lu et étudié.

M. Rodney Grey, chef de la Division économique I au ministère des Affaires extérieures, et M. A.F.W. Plumptre, sous-ministre adjoint des Finances, expliquent les dispositions du bill.

Est aussi présent, mais ne prend pas la parole: M. E. Gallant, de la Section des relations économiques internationales, ministère des Finances.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Aseltine, il est décidé de solliciter l'autorisation de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du compte rendu des délibérations sur ledit bill.

Il est décidé de faire rapport du bill sans amendement.

A 11h.30 du matin, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
Gérard Lemire.

SÉNAT
COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, vendredi, 19 juin 1959.

Le Comité permanent des relations extérieures, a qui a été déferé le bill C-52, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods, se réunit aujourd'hui à dix heures et demie du matin, sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous sommes en nombre.

Peut-on présenter la motion habituelle autorisant l'impression de 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du compte rendu de nos délibérations sur ce bill?

La proposition est présentée par l'honorable sénateur Horner, appuyée par l'honorable sénateur Aseltine et adoptée.

Nous avons aujourd'hui parmi nous, M. Rodney Grey, chef de la Division économique I au ministère des Affaires extérieures; M. A.W. Plumtre, sous-ministre adjoint des Finances; et M. E. Gallant, de la Section des relations économiques internationales au ministère des Finances.

Avec votre approbation, je demanderai à M. Grey de nous fournir les renseignements qu'il croit opportun de nous transmettre concernant ce bill.

M. RODNEY GREY, chef de la Division économique I au ministère des Affaires extérieures: M. le président, j'ai lu le compte rendu de votre discussion et je suppose que vous désirez obtenir de moi certaines précisions sur l'importance que peuvent avoir les deux organismes institués à Bretton Woods par rapport à nos relations économiques internationales; on pourrait poser à mes collègues du ministère des Finances des questions plus détaillées sur le fonctionnement de ces institutions.

On ne saurait, je crois, monsieur, douter du fait que ces deux institutions doivent être considérées non seulement comme des organismes financiers, mais comme des instruments très importants dans l'exécution des programmes économiques du Canada sur le plan international et des pays de l'Ouest auxquels notre pays est associé.

A mon avis, ces institutions sont nées de la conviction profonde que les dispositions prises à ces égards dans les années 30 n'ont pas donné de résultats satisfaisants et que des arrangements spéciaux et des conférences d'occasion ne nous suffisent pas. Nous avons besoin d'institutions définies, capables d'atteindre des buts particuliers. Le Fonds et la Banque doivent être considérés comme des organismes internationaux destinés à atteindre certains buts sur lesquels les gouvernements nationaux sont tombés d'accord.

Puis-je vous parler d'abord du Fonds? Le Fonds doit être considéré, je crois, comme un organisme de consultations permettant aux pays d'élaborer des ententes sur les échanges internationaux. Les articles de l'accord relatif au Fonds constituent un code de conduite internationale sur les questions d'échanges; ils doivent aussi être considérés comme un ensemble de directives émanant des gouvernements nationaux et données à cette institution. Le Fonds applique ce code au moyen de con-

sultations et de fréquentes réunions groupant soit de hauts fonctionnaires, soit des ministres des pays.

Je pourrais peut-être citer des cas où le Fonds est intervenu dans les affaires économiques internationales, ce qui pourrait démontrer l'importance de cette institution dans notre politique économique sur le plan international. Puis-je signaler un des plus importants événements internationaux; plusieurs pays de l'Europe occidentale ont pris des mesures pour rendre leur monnaie entièrement convertible. Il est admis, je crois, qu'il n'eût pas été possible de prendre de telles mesures, si le Fonds n'était pas intervenu en maintes occasions pour soutenir très énergiquement les devises de l'Europe occidentale et aider à mobiliser des appuis à cette fin. En particulier, il est venu à la rescousse de la livre sterling, à une période très critique, en 1956; de même il est venu à la rescousse du franc, en 1957. Je ne crois pas que les événements dont nous avons été témoins au tournant de l'année, quand la plupart des devises de l'Europe occidentale sont devenues partiellement convertibles, eussent été possibles si le Fonds n'était pas intervenu, dès le début, pour donner à ces devises la force nécessaire.

Je pourrais citer un exemple plus précis: l'Alliance de l'Atlantique Nord se serait dangereusement affaibli, si le Fonds n'avait pas, à l'occasion, soutenu la monnaie de certains de ses membres; je songe particulièrement à l'opération effectuée l'an dernier en vue d'aider le gouvernement de la Turquie à rationaliser son régime de change étranger et à lui donner l'appui nécessaire. Les exemples de ce genre pourraient se multiplier bien des fois, mais je crois que les trois que je viens de citer démontrent l'importance du Fonds comme instrument d'exécution de la politique économique du Canada sur le plan international et celle des pays avec lesquels il est associé: le support fourni à la livre sterling en 1956, au franc en 1958 et l'appui complet accordé aux autorités turques l'an dernier. Le Fonds a été l'organisme sous la direction duquel des ententes internationales ont contribué à atteindre ces objectifs communs. Je doute qu'il eût été possible d'en arriver à un tel succès au cours de ces opérations particulièrement compliquées sans une institution internationale très bien constituée. Il est une limite à ce que peuvent accomplir des conférences spéciales, des entretiens bilatéraux et des décisions unilatérales. Les problèmes dans ces domaines internationaux sont complexes et leur solution exige des moyens hautement perfectionnés.

Si on me permet de parler maintenant de la Banque, je puis en définir le rôle en disant qu'il consiste à aider les pays peu évolués à faire progresser leur économie de façon que leurs citoyens aient l'espoir absolu de toucher des revenus plus élevés à l'avenir. Ce n'est pas là, bien entendu, le seul organisme agissant dans ce domaine international, mais c'est un des organismes importants. D'autres institutions faisant partie de l'arsenal utilisé pour mener cette tâche à bonne fin comprennent le Plan de Colombo, le programme d'assistance technique des Nations Unies et le Fonds spécial. Tous ces organismes jouent un rôle important dans l'exécution de la tâche compliquée qui consiste à mobiliser les ressources des pays plus riches et mieux développées, en vue d'aider les pays moins avancés.

Sauf erreur, le compte rendu de vos délibérations renferme déjà un exposé complet sur le fonctionnement de la Banque. Je pourrais me limiter à certaines des façons particulières dont la Banque est intervenue en tant qu'agent de nos relations économiques internationales et en tant qu'instrument de notre politique économique. Un exemple qui revêt actuellement une importance primordiale est celui de l'intervention de la Banque dans le différend relatif aux eaux de l'Indus. Votre Comité a sans doute suivi le différend qui a opposé l'Inde et le Pakistan au sujet de l'utilisation de certaines eaux du bassin de l'Indus. Pour résoudre ces problèmes à l'intention des deux pays, il est nécessaire de mobiliser certains fonds. La Banque a non seulement servi d'intermédiaire entre les deux gouvernements, mais elle a contribué par ses bons offices à favoriser un règlement. La question se discute encore.

Le sénateur HORNER: Que dire de la difficulté concernant les droits de pêche au large des eaux de l'Islande?

M. GREY: Je ne crois pas que la Banque soit intervenue dans cette affaire.

Le PRÉSIDENT: Non, je ne le crois pas.

Le sénateur REID: A ce que je crois comprendre, on a l'impression qu'il se peut fort bien que le Canada soit blâmé au sujet de ce qui peut être considéré comme une tension politique entre l'Inde et le Pakistan. On me dit qu'il y a grand danger de voir le Canada impliqué dans cette affaire.

M. GREY: Je pourrais vous faire remarquer, monsieur, que la valeur même des actes de la Banque à cet égard tient à ce que, étant une institution internationale neutre dont l'Inde et le Pakistan sont des membres éminents, elle peut faire aux gouvernements de l'Inde et du Pakistan des recommandations qui, à mon avis, seraient tout à fait inacceptables, si elles venaient d'un délégué d'un autre gouvernement. Parce que la Banque est une organisation internationale neutre, profondément respectée en raison de la compétence de ses représentants, elle peut intervenir en cette affaire, — qui est très contentieuse, — d'une manière que ne pourraient se permettre, par exemple, les représentants de gouvernements particuliers. C'est là, je pense, l'exemple le plus courant de la manière dont la Banque internationale peut intervenir. En même temps, elle fournit beaucoup d'assistance directe en accordant des prêts pour l'exécution d'entreprises dans l'Inde et le Pakistan, deux des pays qui sont le plus aidés. Comme la Banque s'est taillée une réputation dans ces pays, elle peut intervenir dans cette affaire compliquée.

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, puis-je faire remarquer au témoin qu'il n'est pas nécessaire, à mon avis, de justifier l'existence de la Banque internationale à notre Comité, car la tâche qu'elle a entreprise après la guerre, la reconstruction du monde, a reçu l'approbation complète du Canada et il en résulte, je crois, la nomination d'un représentant du Canada au conseil d'administration. Je me demande ce qu'il en est exactement de notre représentation en ce milieu. Comment sommes-nous représentés au conseil d'administration de la Banque internationale et du Fonds monétaire? Je crois que M. Rasminsky, de la Banque du Canada, y représente le Canada?

M. GREY: C'est exact, monsieur. Je crois que les questions relatives au fonctionnement de ces deux institutions devraient être adressées à M. Plumtre, parce qu'il s'en est occupé plus directement. Nos représentants ont toujours été choisis au ministère des Finances ou à la Banque du Canada.

Le sénateur HORNER: Nos représentants viennent d'où?

M. GREY: De la Banque du Canada ou du ministère des Finances.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis, lorsque M. Plumtre prendra la parole, qu'on lui pose ces questions plutôt que de les poser à M. Grey. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Grey.

M. GREY: Non.

Le sénateur HORNER: Peut-être pourrions-nous savoir ce qu'il en a coûté en tout au Canada jusqu'à présent, depuis que l'accord a été conclu?

Le PRÉSIDENT: Je crois comprendre que vous désirez savoir quelle a été la contribution du Canada en capitaux?

Monsieur Plumtre, auriez-vous l'obligeance d'avancer et d'adresser la parole au Comité?

M. A.F.W. PLUMPTRE (*sous-ministre adjoint des Finances*): Monsieur le président désirez-vous que je parle d'abord de la question de représentation soulevée par le sénateur Lambert?

Le sénateur LAMBERT: A seule fin de nous rafraîchir la mémoire, peut-être pourriez-vous tracer une esquisse rétrospective de la façon dont l'organisme fonctionne depuis le début, parce qu'il nous faut comprendre qu'il ne s'agit pas tout à fait d'une institution philanthropique. La Banque accorde des prêts et nous recevons chaque année un rapport semblable à ceux que nous soumettent nos propres banques; on consent ces prêts après un examen très minutieux et dans l'intention de les rendre productifs. Je crois qu'il nous serait très utile de nous renseigner sur le caractère de la Banque internationale et du Fonds monétaire.

Le sénateur REID: Dans votre réponse au sénateur Lambert, peut-être pourriez-vous inclure quelques renseignements sur la situation présente de la Chine. Je parle de Formose. J'aimerais savoir qui paie sa part. Son commerce n'est guère élevé et j'aimerais obtenir des renseignements à ce sujet.

M. PLUMPTRE: Pour ce qui a trait d'abord à la représentation du Canada, chacune des deux institutions a un conseil de gouverneurs, dont les membres se réunissent une fois l'an et un conseil d'administrateurs, dont les membres se rencontrent fréquemment et qui sont, à vrai dire, en session continue: il peut se réunir en tout temps. Depuis le début, le Canada a comme représentant au conseil des gouverneurs le ministre des Finances en fonctions. Il a eu des suppléants: son suppléant au Fonds monétaire a été normalement le gouverneur de la Banque du Canada et son suppléant à la Banque a été normalement un fonctionnaire supérieur du ministère des Finances.

A titre d'administrateur exécutif représentant le Canada, c'est-à-dire au sein des directorats des deux institutions, nous sommes représentés depuis le début par M. Louis Rasminsky, qui est maintenant gouverneur adjoint de la Banque du Canada. Je regrette qu'il ne soit pas ici aujourd'hui: le hasard veut qu'il soit à Washington, où il assiste aux réunions de ces institutions. Il fait la navette entre Ottawa et Washington pour exposer de jour en jour les vues du Canada. En outre, il a un suppléant à l'exécutif qui a été normalement choisi au ministère des Finances et qui demeure à Washington. L'administrateur suppléant actuel est M. C.L. Read, du ministère des Finances.

Le sénateur LAMBERT: Qui est président de la Banque?

M. PLUMPTRE: Le président de la Banque est M. Eugene Black.

Le sénateur REID: Pouvez-vous me dire, monsieur Plumptre, pourquoi on augmente la quote-part de la Chine, pourquoi il en est ainsi de celle de l'Allemagne et pourquoi les États-Unis ne bronchent pas?

M. PLUMPTRE: Monsieur le sénateur, quand les accords de Bretton Woods ont été conclus en 1944, on prévoyait que la Chine deviendrait l'une des grandes puissances du monde et une disposition portait que les cinq pays ayant souscrit les sommes les plus importantes à ces deux institutions nommeraient un administrateur. La Chine était représentée à Bretton Woods par le gouvernement de Tchang Kaï-chek; de fait, le représentant était un beau-frère de monsieur Tchang Kaï-chek. Elle est ainsi devenue l'un des cinq pays ayant souscrit les plus forts montants, ce qui l'autorisait à nommer un administrateur exécutif.

La Chine, pas plus que l'un d'entre nous, n'a eu à verser une somme considérable d'année en année. Il y a eu, en 1945, une souscription initiale qui a été payée avec des fonds dont disposait alors le gouvernement chinois et, depuis ce jour, il n'a pas été nécessaire de faire de souscriptions courantes.

A propos des nouveaux changements dans les souscriptions aux deux institutions, je crois comprendre que les Chinois ne seront plus désormais parmi les cinq premiers, parce que d'autres augmentent leurs souscriptions plus que la Chine. Je pense, bien que je n'en sois pas sûr, car les gouvernements n'ont pas encore pris les mesures nécessaires, que la Chine ne sera plus en mesure, d'après la réunion de cette année, de nommer un administrateur.

Le sénateur REID: Sauf erreur, l'Allemagne a demandé une quote-part plus élevée et l'on doit augmenter celle de Formose. Pourquoi un pays comme Formose doit-il augmenter sa souscription, alors qu'il n'a pas d'argent, à ce qu'on dit?

M. PLUMPTRE: J'ai l'impression que la quote-part de la Chine s'accroît en proportion de l'augmentation générale.

Le sénateur REID: En a-t-elle fait la demande?

M. PLUMPTRE: Je ne puis répondre à cela.

Le sénateur REID: L'Allemagne a-t-elle demandé son augmentation?

M. PLUMPTRE: Il y a eu débat général et il y a augmentation générale des souscriptions aux deux institutions. En outre, les souscriptions de certains pays qui ont fait de très rapides progrès économiques au cours des dix dernières années, — y compris l'Allemagne, le Japon et le Canada, — subissent une augmentation plus forte que l'augmentation générale. Dans le cas de la Chine, l'augmentation est exactement conforme à la proportion générale. Si vous me demandez comment la Chine va trouver les fonds nécessaires aux souscriptions qu'on propose d'augmenter, je ne puis vous répondre.

Le sénateur LAMBERT: Pour ce qui est de la Chine, n'est-il pas vrai que la situation est compliquée du fait qu'il y a deux administrations reconnues par les Nations-Unies et une autre qui ne l'est pas? C'est sûrement la raison d'être de la situation existant à la Banque, là comme ailleurs.

J'aimerais demander à M. Plumptre de nous dire en quoi consiste le capital de la Banque. Je sais qu'il comprend des obligations et que nous en détenons nous-mêmes. Il m'apparaît qu'elle ne donne rien, malgré l'augmentation de ce capital. A mon point de vue, elle se comporte comme toute compagnie qui veut plus de capitaux, afin de répondre à la demande accrue de facilités commerciales. Quel est le capital de la Banque internationale?

M. PLUMPTRE: Le capital total de la Banque, sans les augmentations qui font présentement l'objet d'un débat, est de 9,553 millions de dollars.

Le sénateur BEAUBIEN: Le tout en dollars américains?

M. PLUMPTRE: Il est désigné en dollars américains; c'est la norme. Mais les contributions se font en différentes devises, y compris la nôtre peut-être; de fait, certaines ont été versées en dollars canadiens.

Après les augmentations qui font présentement l'objet d'un débat, le capital total sera de 20,369 millions de dollars.

Le sénateur REID: Puis-je poser une question relative à ce que vient de déclarer M. Plumptre? La Banque accuse-t-elle un bénéfice et, dans le cas de l'affirmative, à quel montant s'élèvent les bénéfices détenus par la Banque? J'ai appris que la Banque détient des bénéfices de 40 à 50 millions de dollars.

Ma seconde question est la suivante: le Canada partage-t-il les bénéfices ou en a-t-il partagé jusqu'à maintenant? Aucun rapport n'a jamais été soumis au Parlement à ce sujet. Je crois qu'il nous importe de le savoir.

M. PLUMPTRE: Selon la constitution ou les articles de l'accord se rapportant à la Banque internationale, celle-ci doit accumuler un certain fonds de réserve provenant des gains courants et elle peut distribuer les bénéfices. Jusqu'ici, — et je crois que c'est la caractéristique d'une institution financière prudemment administrée au cours de ses premières années, — les gains ont été entièrement consacrés à l'accumulation de réserves et aucune distribution de bénéfices n'a eu lieu. Dans le cas d'une distribution des bénéfices, le régime de répartition serait double. Il y aurait d'abord une distribution fondée sur le montant des capitaux provenant des divers pays et utilisés par la Banque. Si la Banque avait demandé et reçu des capitaux du Canada et les avait employés au cours de l'année durant laquelle le bénéfice aurait été déclaré, et si elle n'avait pas demandé de capitaux à un autre pays ni ne les avait employés au cours de la même année, nous aurions droit à une première part des bénéfices allant jusqu'à 2 p. 100, tandis que l'autre pays n'y aurait pas droit. S'il y avait une autre distribution au cours de cette année-là, ce serait une distribution générale proportionnelle aux souscriptions de capitaux. En d'autres termes, les articles de l'accord relatif à la Banque prévoient une répartition des bénéfices fondée sur ce qui a été considérée à la conférence de Bretton Woods comme une base de partage équitable, reposant partiellement sur le capital utilisé et partiellement sur les souscriptions générales.

Le sénateur REID: S'il arrive que les bénéfices s'élèvent à 50 millions par année et si ces bénéfices sont conservés dans un fonds spécial pour être distribués plus tard, seront-ils utilisés pour aider les pays de moindre importance?

M. PLUMPTRE: Les bénéfices se sont accumulés et continuent de s'accumuler avant tout dans un fonds de réserve auquel la Banque a recours en premier lieu si elle subit des pertes sur ses prêts. Advenant que ce fonds de réserve spécial soit épuisé, on pourrait alors s'adresser à nous et à d'autres pays qui ont souscrit des capitaux pour que nous fournissions des garanties. Mais ce fonds de réserve accumulé est en quelque sorte un tampon entre nous, les gouvernements ayant fourni ou souscrit des capitaux, et les risques de perte.

Le sénateur LAMBERT: Quel montant d'obligations la Banque internationale a-t-elle émis?

M. PLUMPTRE: Si j'ai bonne mémoire, elle a émis au Canada des obligations d'environ 50 millions de dollars. Il y a eu trois émissions. Outre les capitaux souscrits par les gouvernements, la Banque emprunte sur les marchés monétaires du monde et elle a emprunté 50 millions sur le marché canadien.

Le sénateur LAMBERT: Vous souvient-il du taux d'intérêt de ces obligations?

M. PLUMPTRE: Je regrette, monsieur. Il y a quelques années de cela et je ne voudrais hasarder une conjecture.

Le sénateur LAMBERT: Il y a déjà quelques temps que ces obligations existent?

M. PLUMPTRE: Oh, oui.

Le sénateur LAMBERT: Et elles n'ont jamais suscité de difficulté.

M. PLUMPTRE: Non. Elles sont considérées comme des valeurs de premier ordre. Les prêts accordés sur ces obligations sont garantis par tous les gouvernements, y compris ceux du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada et des autres pays.

Le sénateur REID: Il est une question que j'aimerais vous poser au sujet d'un pont que j'ai soulevé au Sénat.

M. PLUMPTRE: Bien. Je pressens votre demande, monsieur, parce que j'ai lu ce que vous avez dit au Sénat.

Le sénateur REID: Quand la Russie et la Nouvelle-Zélande se sont-elles retirées de ces institutions? Sauf erreur, elles en étaient membres au début.

M. PLUMPTRE: Ni la Russie, ni la Nouvelle-Zélande ne sont devenues membres de ces institutions. Ces deux pays ont envoyé des délégués à Bretton Woods et ont accepté en principe les articles de l'accord; mais, quand leurs représentants sont revenus chez eux, ni l'un ni l'autre des deux gouvernements n'ont décidé de devenir membres, de payer des souscriptions, de devenir membres actifs. Non, monsieur, ils ne sont pas devenus membres actifs.

Le sénateur REID: Merci. Je suis satisfait de cette réponse.

Le PRÉSIDENT: Des pays qu'on appelle satellites de la Russie sont-ils membres du Fonds monétaire ou souscripteurs de la Banque?

M. PLUMPTRE: Non, monsieur. La Tchécoslovaquie, pays qui, à l'époque des accords de Bretton Woods, n'était certainement pas considéré comme un satellite de la Russie, est devenue et est demeurée plusieurs années membres des deux institutions; mais elle s'en est retirée il y a quelques années, il y a environ cinq ans, je pense.

Le sénateur HORNER: Quand un pays se retire, qu'advient-il de l'argent placé dans le Fonds?

M. PLUMPTRE: Des dispositions relatives aux deux institutions prévoient cette éventualité, mais je crois bien que les détails en sont trop techniques pour que je puisse les citer de mémoire. Les accords renferment des dispositions concernant cette éventualité.

Le sénateur HORNER: On prévoyait que la Russie deviendrait membre?

M. PLUMPTRE: Oui, monsieur.

Le sénateur HORNER: Mais cette prévision ne s'est pas réalisée?

M. PLUMPTRE: Non.

Le sénateur BRADETTE: Le bilan de l'organisme laisse voir des bénéfices, mais aussi des pertes. Pourriez-vous nous donner une idée des pertes subies à la suite de certains placements effectués par la Banque?

M. PLUMPTRE: La Banque n'a subi aucune perte, monsieur. Aucun de ses prêts n'a subi de retard à l'échéance; le paiement des intérêts n'a pas fait défaut non plus. Jusqu'ici, elle a parfaitement réussi dans le domaine des prêts.

Le sénateur BRADETTE: C'est là un parfait résultat.

M. PLUMPTRE: Oui.

Le sénateur LAMBERT: Quel est le montant total des prêts?

M. PLUMPTRE: Le montant total des prêts effectués par la Banque s'élève 4.3 milliards et, si ma mémoire est fidèle, le montant total à rembourser est à peu près de 3.3 milliards.

Le sénateur BRADETTE: Le second paragraphe des notes explicatives mentionne l'année où la loi initiale a été adoptée; on y dit aussi que le taux du change entre le dollar américain et le dollar canadien a été fixé à \$1. Présentement le dollar canadien fait prime. En profitons-nous ou y perdons-nous?

M. PLUMPTRE: Nous en profitons dans un sens, mais tout avantage est transitoire, car ce qui monte peut baisser. D'après le sens formel donné au bilan, nous sommes en mesure d'en profiter, car de temps à autre il se fait des règlements entre le

Trésor canadien et ces deux institutions, selon que la valeur de notre souscription monte ou baisse. Donc, nominalement, nous sommes actuellement en mesure d'en profiter, mais je ne miserais pas trop là-dessus, monsieur.

Le sénateur BRADETTE: Suivez-vous d'un jour à l'autre la tendance du marché?

M. PLUMPTRE: Non. Il n'y a pas de méthode régulière concernant les règlements, mais ceux-ci ont été faits et le seront sans doute de temps à autre lorsque le moment semblera opportun pour les institutions et le gouvernement.

Le sénateur BRADETTE: Comment le nombre d'États membres des Nations-Unies se compare-t-il à celui des pays qui adhèrent à l'accord de Bretton Woods? Y a-t-il une grande différence?

M. PLUMPTRE: Un pays ne peut être membre de la Banque à moins d'être membre du Fonds. Je crois que le Fonds compte 68 membres et tous sont aussi membres de la Banque. J'en suis à peu près sûr.

Le sénateur LAMBERT: Ce nombre correspond-t-il à celui des États membres des Nations Unies?

M. PLUMPTRE: Non. Il est un peu plus faible que celui des États membres des Nations Unies pour la bonne raison, déjà mentionnée ici, que l'URSS et ses satellites n'en sont pas membres, de même qu'un certain nombre d'autres petits pays n'y ont pas adhéré. La Nouvelle-Zélande présente l'exemple intéressant d'un pays qui fait bonne figure dans la plupart des organisations internationales, mais qui a décidé qu'il n'était pas dans son intérêt de faire partie de ces deux institutions.

Le sénateur TURGEON: La Pologne a-t-elle déjà été membre du Fonds monétaire ou de la Banque?

M. PLUMPTRE: Je ne le crois pas, monsieur; mais il m'est difficile de l'affirmer de mémoire.

Le sénateur TURGEON: N'est-elle pas comprise dans la liste des membres actuels.

M. PLUMPTRE: Je ne crois pas que ce pays soit devenu membre.

Le sénateur TURGEON: J'ai su qu'un résident polonais a déjà été président de la Banque ou du Fonds monétaire international.

M. PLUMPTRE: Qu'un résident polonais a occupé quel poste, monsieur?

Le sénateur TURGEON: Celui de président du Fonds ou de la Banque.

M. PLUMPTRE: Non monsieur. Le personnel de ces institutions a compté des nationaux polonais ou des personnes d'origine polonaise, mais il en est ainsi du service du gouvernement canadien. Notre service compte des personnes de diverses origines nationales. Je suis à peu près sûr que le fonctionnaire supérieur de l'une ou l'autre de ces institutions n'a jamais été d'origine polonaise.

Le sénateur TURGEON: Merci.

Le sénateur REID: Quand la Banque a été établie, le ministre des Finances d'alors, en commentant les accords de Bretton Woods, a déclaré que le Fonds servirait à acheter des marchandises et à rétribuer des services au Canada. Lorsque j'examine la statistique du commerce au Canada, je me demande si les pays qui acceptent des dollars canadiens achètent vraiment des produits canadiens, ainsi que l'a dit M. Isley en 1945.

M. PLUMPTRE: Monsieur le sénateur, pour ce qui est du Fonds monétaire, on n'a utilisé des dollars canadiens qu'en une seule occasion, alors qu'on a pris des

dispositions pour acheter du blé canadien d'une valeur de 15 millions, si j'ai bonne mémoire, grâce à des crédits fournis par le Fonds. C'est la seule fois que notre souscription a servi activement. Cet événement remonte à environ un an et demi ou deux ans.

Pour ce qui a trait à la Banque, je dois m'excuser. Comme je vous l'ai expliqué, monsieur le président, ma convocation ne m'étant parvenue qu'une heure avant le début de la réunion, je n'ai pu grouper tous les renseignements que je possède sur les avantages précis que le Canada a retirés des opérations de cette institution. De façon générale, je puis dire qu'une partie importante des prêts de la Banque mondiale a servi à l'achat de marchandises et de services canadiens. Autant qu'il m'en souviennne, il s'agit d'un montant d'environ 100 millions, mais je ne voudrais pas qu'on m'en tienne rigueur. J'aimerais vous soumettre un rapport plus tard, monsieur, lorsque je pourrai obtenir les dossiers et être sûr des détails. Il se peut que les dossiers que j'ai demandés me soient expédiés ici. Je regrette de n'être pas en mesure de vous répondre exactement en ce moment.

Le sénateur BRADETTE: L'accord de Bretton Woods s'intéresse-t-il à l'aménagement du barrage d'Assouan, en Égypte?

M. PLUMPTRE: Vous posez votre question au temps présent, monsieur le sénateur, et la réponse exacte à cela est non.

Le sénateur BRADETTE: J'entends, de façon générale?

M. PLUMPTRE: Si, comme vous semblez avoir voulu le dire, je crois, votre question signifie: "s'est-elle intéressée?" la réponse serait la suivante: il y a quelques années, un certain nombre de gouvernements, en particulier les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, de même que la Banque internationale se sont intéressés à la possibilité d'aménager le barrage d'Assouan; mais, comme vous le savez, il a été décidé de ne pas donner suite à l'idée et, depuis lors on n'a pas demandé à la Banque de consentir un prêt à cette fin.

Le sénateur LAMBERT: M. Plumtre a parlé de renseignements que pouvaient contenir ses dossiers. Je pense qu'un memorandum de ces renseignements serait très précieux pour le compte rendu si cette proposition reçoit l'approbation du Comité.

Le PRÉSIDENT: Je crois que c'est là une bonne proposition. Le Comité est-il d'avis qu'il devrait paraître en appendice au rapport de cette réunion?

(Assentiment.)

Le sénateur LAMBERT: J'aimerais soulever un ou deux points au sujet de l'égalisation des prêts faits par la Banque à d'autres pays. Y a-t-il une unité spéciale de mesure monétaire dont la Banque se serve pour calculer ces prêts? Quand l'accord de Bretton Woods est entré en vigueur, on a d'abord utilisé le mot "Unitas" et, présentement, je ne saurais me rappeler le terme anglais auquel songeait lord Keynes.

M. PLUMPTRE: "Bancor", me rappelle M. Grey.

Le sénateur LAMBERT: Je pense que le mot "Unitas" avait été proposé par les Américains. Ces unités de mesure ont-elles été adoptées dans le fonctionnement de la Banque?

M. PLUMPTRE: Non monsieur. Lors de notre rencontre à Bretton Woods, il est devenu évident qu'au lieu de fixer une unité de mesure abstraite, il serait peut-être aussi sage d'en utiliser une déjà couramment en usage et familière à tous. Ainsi, le dollar américain est devenu l'unité de mesure. Je dois faire remarquer, cependant, que ce choix n'accorde aucune priorité au dollar; on l'utilise comme unité de mesure. C'est un peu comme si les Français et les Anglais s'étaient réunis pour discuter des problèmes de distance et n'auraient pu décider entre l'emploi des mots

mille ou kilomètre, et quelqu'un aurait dit: "Adoptons une nouvelle mesure abstraite de distance" et, en définitive, ils auraient décidé de ne pas utiliser la mesure abstraite, mais auraient adopté l'une ou l'autre qui était familière.

Le sénateur REID: Étant donné que l'Allemagne a fait de grands progrès, qu'elle détient beaucoup d'or et que sa monnaie est très solide, je me demande si elle recourt largement ou non à la Banque.

M. PLUMPTRE: Elle est en bonne posture et elle a fait toutes les contributions requises. De plus, — et cela témoigne de la situation que vous avez mentionnée, — M. Black, président de la Banque, a pu s'entendre avec le gouvernement allemand pour que ce dernier fournisse d'autres fonds spéciaux dont la Banque se servirait. En d'autres termes, elle a obtenu des autorités allemandes des emprunts spéciaux qu'elle utilise.

Le sénateur REID: La situation du Japon est-elle aussi bonne?

M. PLUMPTRE: Oh, non, monsieur. Le Japon, même s'il a généralement fait d'énormes progrès pour ce qui est de son commerce, de son expansion économique et de sa production, n'est pas au même niveau que l'Allemagne en ce qui concerne la balance des paiements internationaux. Le Japon accuse encore un déficit pour ce qui est du commerce et de la balance des paiements. Il a besoin d'obtenir de l'aide d'autres pays, particulièrement des États-Unis et de la Banque mondiale dont il a obtenu de nombreux prêts. De leur côté, les Allemands ont un très fort excédent dans leurs transactions commerciales internationales et, conséquemment, ils ont un solde à prêter à l'étranger. Comme je l'ai signalé, ils mettent une partie de ce solde à la disposition de la Banque mondiale.

Le PRÉSIDENT: Il est une question que j'aimerais vous poser, monsieur Plumptre. Je remarque que ces sommes sont considérées comme des souscriptions et qu'il n'y a pas de distinction entre les montants destinés au Fonds monétaire international et ceux qui vont à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. Ma question est celle-ci: Y a-t-il une certaine partie de ce fonds constitué par les souscriptions qui va à l'une ou à l'autre de ces organisations? Dans la seconde partie de ma question, je demande si cette souscription devient du capital social ou si notre propriété prend la forme d'obligations ou encore quelle sorte de sécurité nous obtenons de la Banque?

M. PLUMPTRE: Puis-je, cela m'étant plus facile, vous parler des augmentations dont nous sommes saisis plutôt que du montant total? Je puis vous entretenir des deux sujets; mais, pour plus de commodité, qu'il me soit permis de vous parler des augmentations. Pour ce qui est du Fonds, ce dont nous aurons besoin pour augmenter notre souscription équivaut à 250 millions de dollars américains.

Sur l'augmentation qu'on propose d'accorder au Fonds, nous paierons, si le Parlement l'approuve, 62.5 millions en or et 187.5 millions en billets ne portant pas intérêt, le tout se chiffrant à 250 millions de dollars américains. Ainsi, notre souscription au Fonds comprend un quart du total en or et trois quarts du total en billets sans intérêt.

Quant à la Banque, l'augmentation de notre souscription s'élève à 425 millions. Sur ce montant, nous allons payer 1 million en or et nous fournirons, en billets ne portant pas intérêt, mais sous forme de capitaux que la Banque pourrait nous demander si elle pouvait les utiliser, un montant de 9 millions. Il s'agit de billets canadiens ne portant pas intérêt, et il n'est pas invraisemblable que l'on nous demande de les remettre à un moment ou l'autre au cours des prochaines années. Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, les divers gouvernements garantissent les prêts et environ 80 p. 100 du capital de la Banque ne sont pas versés, mais demeurent simplement comme garantie en cas de perte.

J'ai dit qu'il n'y a pas eu de perte jusqu'ici. On peut donc constater que la Banque est très solidement établie. Une très large proportion de notre souscription additionnelle à la Banque, — 415 millions sur 425 millions, — est simplement une garantie en cas de perte.

Le sénateur BEAUBIEN: Il est entendu que la Banque peut réclamer ces prêts n'importe quand, si elle en a besoin ?

M. PLUMPTRE: Si on me permet de parler des trois choses une par une, sénateur, nous devons payer un million en or. Pour ce qui est des 9 millions de billets ne portant pas intérêt, la banque peut faire une demande, mais nous pouvons refuser. C'est à nous, non pas à la Banque, de décider en définitive du versement.

Quant à la garantie de 415 millions, nous serions obligés de la payer au prorata en cas de perte.

Le sénateur BRADETTE: Monsieur Plumptre, vous n'avez pas besoin de répondre à cette question si vous ne le voulez pas. J'ai lu, en maintes occasions, — comme d'autres sénateurs sans doute, — des accusations de conservatisme dirigées contre la Banque en ce qui a trait aux prêts et au reste. Certaines de ces critiques ont été très violentes. Vous plaît-il de faire un bref commentaire à ce sujet ?

M. PLUMPTRE: Oui, je puis essayer. Il est généralement vrai, je crois, qu'aucune banque n'est universellement estimée de ceux qui aimeraient en obtenir des prêts. Et il eût été incroyable que la Banque mondiale fût universellement estimée et applaudie non seulement par les pays qui ont réussi à obtenir des prêts, mais aussi par ceux qui n'ont pas reçu ce qu'ils auraient souhaité recevoir.

Les critiques au sujet de la Banque ont, j'en suis sûr, diminué avec le temps. La Banque, à mon avis, s'est montré sage en débutant avec lenteur et circonspection, mais elle a accordé des prêts avec beaucoup plus de célérité et de libéralité ces dernières années. Elle prête maintenant au rythme d'environ trois quarts de milliard par année, ce qui représente une importante somme à prêter en toute sécurité, et la courbe monte encore.

On a critiqué la Banque en disant non seulement qu'elle aurait dû parfois prêter plus qu'elle ne l'a fait, mais qu'elle aurait dû prêter à un taux plus bas. En particulier par exemple, on a dit que le fonds spécial de réserve, dont j'ai déjà parlé, ne devrait pas se constituer au moyen d'une charge de 1 p. 100, ce qui est le taux actuel pour tous les prêts, mais qu'il pourrait peut-être se constituer au taux de $\frac{3}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ p. 100, de sorte que le taux global que la Banque exigerait du pays emprunteur serait de $\frac{1}{2}$ ou $\frac{3}{4}$ p. 100.

Ce point a été débattu lors des deux dernières réunions du conseil des gouverneurs de la Banque et peut-être aussi auparavant. Mais la réaction générale a démontré clairement, je crois, que les critiques ont été peu nombreuses et clairessemées, et que les gouverneurs sont généralement d'avis que, pour le moment, il est prudent de s'en tenir aux taux actuels.

Le sénateur LAMBERT: Le taux global est-il de 6 p. 100 présentement ?

M. PLUMPTRE: Non. Le taux dépend de celui auquel la Banque elle-même peut emprunter, plus 1 p. 100, plus des frais de service d'environ $\frac{1}{2}$ p. 100 que la Banque affecte à ses propres opérations.

Cela signifie que le gouvernement d'un pays peu évolué, dont le crédit est plutôt faible, peut emprunter à un taux comportant des garanties provenant des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de tous les autres pays, moyennant un supplément de $1\frac{1}{2}$ p. 100. C'est là un taux assez avantageux auquel peuvent emprunter les gouvernements dont l'état financier est précaire.

Le sénateur LAMBERT: Mais le taux de la Banque sur les prêts n'est-il pas approximativement de 6 p. 100?

M. PLUMPTRE: Non, il varie dans les deux sens. Il est d'environ 6 p. 100 présentement, mais il varie d'après les taux d'intérêt auxquels la Banque elle-même peut emprunter à New-York, Toronto, Montréal, La Haye, Londres ou en tout autre endroit où s'effectue l'emprunt.

Le sénateur REID: Y a-t-il une limite à la durée des prêts?

M. PLUMPTRE: La constitution n'en fixe pas; mais, naturellement, il y a une limite pour chaque prêt. Je ne saurais dire de mémoire quelle est la durée moyenne, mais ces prêts sont essentiellement à longue échéance. Ils sont destinés à fournir les capitaux nécessaires à l'expansion économique.

Le sénateur LAMBERT: C'est là le rôle du Fonds monétaire?

M. PLUMPTRE: Non, celui de la Banque. La Banque accorde des prêts à échéance moyenne ou longue; le Fonds a pour objet de consentir des prêts à court terme.

Le sénateur REID: Les pays emprunteurs ont-ils fait face à leurs obligations chaque année?

M. PLUMPTRE: Pour ce qui est de la Banque, tout a fonctionné parfaitement. Le Fonds a dû, je crois, en une ou deux occasions, accorder un délai pour accommoder certains pays.

Le sénateur HORNER: En d'autres termes, une grande partie de ces prêts n'est pas encore remboursée et, quand vous dites que tout est parfait, vous parlez du paiement des intérêts?

M. PLUMPTRE: C'est exact; des intérêts et du remboursement du capital.

Le sénateur HORNER: Advenant qu'une partie du capital ne soit pas remboursée, les différents pays auront recours à la garantie?

M. PLUMPTRE: Les réserves seront utilisées d'abord et ensuite la garantie, au besoin.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je dois d'abord m'excuser. Je suis arrivé un peu en retard ce matin; mais il y a ici un article que je ne comprends pas parfaitement. Je vais d'abord le lire à voix haute:

"1. L'article 5 de la Loi sur les accords de Bretton Woods est abrogé et remplacé par ce qui suit:

"5. Le ministre des Finances peut pourvoir au paiement, sur le Fonds du revenu consolidé, au Fonds monétaire international et à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la manière et aux époques prévues par les accords pertinents énoncés dans les annexes, d'une somme ou de sommes d'argent, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant aux souscriptions requises du Canada, soit treize cents millions de dollars des États-Unis."

Je me demande si ce montant est réparti sur un certain nombre d'années. Que signifie cet article?

M. PLUMPTRE: Cet article autoriserait le gouvernement à faire des paiements immédiats, monsieur. Il est rédigé de façon à comprendre les souscriptions actuelles et les montants additionnels.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Vous dites bien jusqu'à concurrence de 1,300 millions?

M. PLUMPTRE: Ce montant de 1,300 millions représente la souscription totale aux deux institutions.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Répartie sur combien d'années?

M. PLUMPTRE: Bien, nous en avons déjà payé une partie en 1945 et en 1946; si le Parlement y consent, nous paierons les montants additionnels au cours de la présente année. Je m'excuse. J'ai employé le mot "payer", terme qui induit évidemment en erreur. J'aurais dû dire que le montant comprend l'augmentation de la garantie, de même que les billets ne portant pas intérêt. Les paiements dont il est question sont les paiements en or dont j'ai parlé et qui, je le prévois, si le Parlement adopte cette loi, seront tirés de nos réserves d'or. Il en résulterait le transfert de 62.5 millions de nos réserves d'or au Fonds et d'un million à la Banque. Est-ce que cela tire l'affaire au clair?

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Oui, merci.

M. PLUMPTRE: Puis-je vous reporter aux Débats du Sénat en date du 11 juin? Les chiffres y sont présentés sous forme de tableau.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Plumptre, pour ce qui est du transfert de l'or, s'agit-il d'un transfert réel ou d'une inscription comptable?

M. PLUMPTRE: Non, ce serait un transfert réel.

Le PRÉSIDENT: Du Canada à Washington?

M. PLUMPTRE: Oui, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Il est une autre question que j'aimerais poser tandis que nous en sommes à cet article.

M. PLUMPTRE: Excusez-moi, monsieur, mais je me permets une interruption pour vous dire que, strictement parlant, j'ignore si l'or va finalement être déposé à Washington ou à New-York; mais cela serait laissé à la discrétion des institutions.

Le sénateur LAMBERT: Au Tennessee, j'espère.

Le PRÉSIDENT: Il est ici une phrase que je trouve difficile à comprendre. Il est dit: "... un montant équivalent aux souscriptions requises du Canada..." Qui prend cette décision? Est-ce là une décision que doit prendre le Fonds ou la Banque? L'emploi du mot "requises" m'a porté à m'interroger.

M. PLUMPTRE: Je ne suis pas rédacteur de lois, mais on agit ainsi en vertu d'un accord international auquel adhère le Canada.

Le PRÉSIDENT: Une autre question: Des souscriptions proportionnellement plus élevées sont-elles faites par d'autres pays, comme les États-Unis et le Royaume-Uni?

M. PLUMPTRE: Oui, dans une certaine mesure. Je crois avoir déjà dit qu'on songe à augmenter les souscriptions de deux manières. D'abord, il y a une augmentation générale des souscriptions qui serait de 50 p. 100 à l'égard de la Banque. En outre, certains pays dont le progrès économique a dépassé la moyenne au cours des dix dernières années paieront une cotisation supérieure à l'augmentation générale. Le Canada est un des pays qui, ayant particulièrement progressé dans le domaine économique, verseront plus que l'augmentation générale.

Le sénateur LAMBERT: Le second paragraphe des notes explicatives traite de l'écart grandissant entre le dollar canadien et le dollar américain ainsi que du taux du change. Il n'est que logique de supposer, j'imagine, qu'une partie de l'augmentation de notre souscription de capitaux sera attribuable à cet état de choses. C'est du moins la déduction que j'en fais, mais la principale raison de l'augmentation tient

simplement à ce que la Banque demande plus de capitaux pour faire les transactions voulues?

M. PLUMPTRE: C'est exact, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: On peut donc l'estimer à 5 p. 100, mettons, dans le cas de la prime accrue du dollar canadien en regard du dollar américain et établir la situation véritable?

M. PLUMPTRE: De fait, monsieur, si l'on tient compte des formalités et des montants nominaux, les choses fonctionnent même dans le sens opposé. Il a été jugé opportun, quand la première loi sur les accords de Bretton Woods a été adoptée, de désigner la souscription du Canada en dollars canadiens. A cette fin, on a alors décidé de demander au Parlement une importante marge, dirai-je, en plus de ce qui était immédiatement requis, afin de parer aux fluctuations possibles du dollar américain par rapport au dollar canadien. De fait, on a prévu une marge de 12 p. 100. A ce moment, le Parlement a été prié d'accorder 12 p. 100 de plus qu'il ne fallait, afin de pourvoir à des fluctuations possibles du dollar atteignant jusqu'à 12 p. 100.

Le sénateur LAMBERT: Le dollar canadien se trouvait alors en moins-value par rapport au dollar américain.

M. PLUMPTRE: Non, à ce moment, il était au pair et cela aurait permis au dollar canadien de fléchir jusqu'à 88. Toute cette latitude était accordée.

Le sénateur LAMBERT: Je comprends.

M. PLUMPTRE: Il eût été possible de rédiger la loi de la même manière cette fois-ci, mais une difficulté s'est présentée. Je m'exprime plutôt franchement. Tandis que la première fois le dollar canadien avait fluctué de 10 p. 100 dans un sens ou dans l'autre, depuis ce temps il est devenu libre de fluctuer et c'était difficile de savoir quelle marge proposer. Devait-elle être de 10, de 12 ou de 20 p. 100? Et il aurait été difficile de soutenir au Comité le bien-fondé d'un pourcentage en particulier, parce qu'il aurait été tout à fait arbitraire. Il a donc semblé opportun, dans le cas qui nous occupe, en raison de l'expérience acquise relativement au dollar canadien et du fait que le cours n'en est pas fixe, de désigner la souscription du Canada en dollars américains, ce qui mesure le montant que nous devons payer.

Le sénateur LAMBERT: De sorte que si notre dollar était évalué en fonction de \$1.05 en fonds américains, cela signifierait exactement cinq dollars de moins?

M. PLUMPTRE: C'est exact, monsieur.

Le sénateur LAMBERT: De moins que le total qui apparaît ici?

M. PLUMPTRE: C'est exact, monsieur.

Le sénateur BRADETTE: Pour ce qui est de certaines entreprises réalisées par les pays qui adhèrent à cet accord, je pense que vous avez un personnel chargé de surveiller les travaux dans l'intérêt de la Banque et que vos dossiers en font foi.

M. PLUMPTRE: Oui, monsieur, il en est toujours ainsi. La Banque a ses propres spécialistes; elle emploie toujours des ingénieurs conseils qui connaissent parfaitement les pays où les prêts sont accordés ou à l'égard desquels on songe à en accorder.

Le sénateur LAMBERT: Ils surveillent effectivement l'entreprise?

M. PLUMPTRE: Oui, ils surveillent les travaux, les paiements périodiques, etc.

Le PRÉSIDENT: A propos de l'article 2, étant donné que notre présente contribution s'effectue en or, est-il nécessaire que le gouverneur en conseil emprunte afin de satisfaire aux dispositions de ce bill?

M. PLUMPTRE: Non, monsieur; il ne sera pas nécessaire d'emprunter immédiatement. Comme je l'ai dit, les seuls paiements à faire immédiatement sont les paiements en or.

Le PRÉSIDENT: Mais je constate que l'article 2, qui rétablit l'article 6 du bill initial, autorise le gouverneur en conseil à emprunter.

M. PLUMPTRE: C'est exact, monsieur, advenant diverses éventualités. Il est possible, par exemple, que la Banque mondiale nous dise qu'elle veut utiliser ces nouveaux neuf millions de dollars que nous souscrivons en billets ne portant pas intérêt, afin d'avoir des espèces sonnantes à dépenser au Canada en vue d'accorder des prêts. Elle peut se trouver dans une telle situation. Le gouvernement aurait besoin d'obtenir des fonds, cet article l'autorise à se procurer ces fonds. En outre, advenant que la Banque subisse de très lourdes pertes et exige les garanties, le gouvernement aurait besoin de trouver de l'argent; cet article y pourvoit.

Le sénateur BEAUBIEN: Si l'argent était requis, le gouvernement aurait-il l'autorisation, en vertu du bill, de le puiser au Fonds de revenu consolidé ou de contracter de nouveaux emprunts?

M. PLUMPTRE: Je crois, monsieur, que la réponse est oui dans les deux cas: il pourrait le puiser dans le Fonds du revenu consolidé ou l'emprunter.

Le sénateur REID: Voudriez-vous commenter la déclaration selon laquelle, si le gouvernement des États-Unis décidait de hausser le prix de l'or, cette hausse aurait des répercussions sur les émissions d'obligations et les valeurs à court terme au Canada?

M. PLUMPTRE: Je ne crois pas, monsieur, qu'elle ait de rapport avec le bill présentement à l'étude. J'hésite à faire des commentaires à ce sujet. Je ne pense pas que cette question se rattache à la loi qui nous occupe.

Le PRÉSIDENT: J'ai une question à poser. Pour ce qui est du montant d'un million en or que nous souscrivons au capital de la Banque, s'agit-il d'une souscription en retour de laquelle nous obtenons des actions?

M. PLUMPTRE: Oui, monsieur.

Le PRÉSIDENT: En quoi consiste la garantie fournie par la Banque au souscripteur?

M. PLUMPTRE: Je suis gêné de dire que je l'ignore, monsieur; mais je me renseignerai sur ce point.

Le sénateur REID: Pouvez-vous expliquer pourquoi l'augmentation du Canada est plus forte que l'augmentation générale?

M. PLUMPTRE: Vraiment, je ne saurais faire plus que répéter ou détailler ce que j'ai dit déjà. L'expansion économique du Canada a été plus rapide que celle de la plupart des autres pays et bien plus rapide que celle de beaucoup de pays au cours des dix dernières années. A Bretton Woods, les quotes-parts et les souscriptions ont été attribuées aux différents pays qui songeaient à devenir membres et certains montants ont été fixés pour le Canada.

Ces quotes-parts ou souscriptions se sont fondées, de façon générale, sur certaines normes économiques comprenant le revenu national, le commerce, les réserves d'or, etc. ainsi que deux ou trois autres normes économiques.

Eh bien, au regard de toutes ces normes le Canada, l'Allemagne, le Japon et plusieurs autres pays, notamment de l'Amérique du Sud, ont fait des progrès. Il semble donc raisonnable de faire un redressement général des quotes-parts à l'occasion de l'augmentation générale. Cela répond-il à votre question ?

Le sénateur LAMBERT: J'aimerais demander si l'assiette des contributions imposées aux États membres des Nations Unies a varié. Je sais que nous étions censés, à un certain moment, verser environ 3.25 p. 100 du coût total de fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, alors que la part des États-Unis représentait environ un tiers du total et que la contribution de la Russie était, je crois, moindre que la nôtre. Cela, bien entendu, concerne l'Organisation des Nations Unies, mais je crois que le même principe s'applique ici.

M. PLUMPTRE: Je crois avoir raison de dire, — et monsieur Grey sera probablement en mesure de me reprendre si je fais erreur, — que, chaque année ou, en tout cas, à intervalles fréquents, les contributions des États membres des Nations Unies et de la plupart des institutions spécialisés sont révisées de manière à les rendre conformes à la situation économique existante.

Le sénateur LAMBERT: Ai-je raison de dire que l'assiette des contributions est établie, en assez grande partie, en fonction de notre production nationale brute par habitant?

M. PLUMPTRE: La norme fondamentale est le revenu national, mais elle est modifiée en fonction de la richesse par habitant; oui, monsieur.

Le sénateur HORNER: Puis-je demander, monsieur le président, quelles conséquences s'ensuivraient si l'on refusait d'accorder ces fonds supplémentaires?

M. PLUMPTRE: Eh bien, il s'agit d'un bill ministériel et, si le Parlement refusait de l'approuver, il en résulterait d'importantes répercussions ici et à l'étranger.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, avez-vous d'autres questions à poser ou sommes-nous maintenant prêts à examiner les articles du bill?

Le sénateur LAMBERT: Monsieur le président, je propose que le bill soit adopté.

Le PRÉSIDENT: Quel est votre bon plaisir, honorables sénateurs?

(Assentiment.)

Le PRÉSIDENT: Au nom de tous les sénateurs présents et au mien, je désire exprimer à vous tous, messieurs, de vifs remerciements pour avoir bien voulu vous joindre à nous et traiter cette question aussi minutieusement que vous l'avez fait.

La séance est levée.

APPENDICE

MATÉRIEL EXPORTÉ PAR DES ÉTABLISSEMENTS CANADIENS GRÂCE
À DES FONDS FOURNIS PAR LA BANQUE MONDIALE

Genre de matériel	Totaux cumulatifs jusqu'au 30 juin 1958 (en milliers de dollars des États-Unis)
Matériel électrique	38,875
Matériel ferroviaire	55,162
Matériel de navigation	6,887
Matériel aéronautique	46
Matériel d'exploitation forestière, d'usinage du bois et de fabrication du papier	2,910
Matériel agricole	3,203
Matières premières	374
Matériel de transport routier	10,562
Matériel de préparation des denrées alimentaires	25
Matériel d'irrigation	6
Matériel de transport	2,030
Matériel industriel	109

RAPPORT DU COMITÉ

VENDREDI, 19 juin 1959.

Le Comité permanent des relations extérieures, à qui a été déféré le bill C-52, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods", a, en conformité de l'ordre de renvoi du 16 juin 1959, examiné ledit bill et en fait rapport sans amendement.

Le président,

G. S. THORVALDSON.

